

Réunion de Conseil Municipal du 04 février 2011

CONVENTION VISION PLUS AVEC SOREGIES

Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans, et prévoit notamment un subventionnement de 60 % pour le remplacement des 17 lampes à vapeur de Mercure de la commune et de 40 % pour la résorption des non-conformités liées à la sécurité Urgences1. La redevance 2010 est de 1468 € HT, hors coût des prestations énumérées ci-dessus. Ce prix sera actualisé annuellement.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE GRATUITE POUR LES OBSEQUES CIVILES

La Fédération de la Vienne de la libre Pensée a fait une demande pour que les obsèques civiles disposent d'une structure permettant de recevoir familles, amis ou proches d'un défunt. La Fédération demande donc à ce que le Conseil délibère afin de mettre gratuitement à disposition des familles, une salle communale susceptible de les accueillir afin qu'ils puissent se recueillir. Après en avoir délibéré, le Conseil ne souhaite pas adopter cette mesure, estimant que les funérariums sont à même de remplir cette mission et que prendre une telle décision reviendrait à leur opposer une concurrence déloyale.

PLAN D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire rappelle au Conseil que la commune avait confié la mission d'étude de la mise en accessibilité obligatoire aux personnes handicapées à l'horizon 2015 au Syndicat Mixte du Pays Civraisien. L'entreprise Bureau Veritas a réalisé le rapport d'étude pour la commune, estimant le coût des travaux à 13 000 € HT. Après avoir réglé la prestation de l'étude au cabinet d'études Veritas, le Syndicat Mixte du Pays Civraisien demandera à la commune une participation de 20 % du coût de l'étude (4784 € TTC x 20% = 965 € TTC). Nous recevrons une « convention de mandat » et un titre de recettes, et la commune devra s'engager à amortir le montant de sa participation et à l'inscrire à son budget primitif suivant.

TRAVAUX DE VOIRIE 2010 : MAINTIEN EN 2011 DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DGE (DEVENUE DETR PAR FUSION AVEC LA DDR)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait sollicité auprès des services de l'Etat la Dotation Globale d'Equipement pour les travaux de voirie 2010 (renforcement et élargissement de la voie communale n°5 de Malfoie à Romagné). L'Etat n'a pas accordé la subvention DGE mais propose le report de la demande en 2011, au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR issue de la fusion entre DGE et DDR). Le dépôt d'un nouveau dossier n'est pas nécessaire. Les travaux sont à présent achevés pour un coût final de 7450 € HT (au lieu des 7850 € HT prévus initialement). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande le report en 2011 de la demande de subvention pour les travaux de voirie 2010 au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux.